

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°10/2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars, à seize heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni au gymnase à Houdan, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART

Date de la convocation : 04/03/2021

Date d'affichage : 05/03/2021

Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :

Nbre de présents : 33

32 Titulaires, 1 Suppléant

Nbre de pouvoirs : 4

Nbre de votants : 37

A partir du point 1.3 :

Nbre de présents : 34

33 Titulaires, 1 Suppléant

Nbre de pouvoirs : 4

Nbre de votants : 38

A partir du point 1.5 :

Nbre de présents : 36

35 Titulaires, 1 Suppléant

Nbre de pouvoirs : 4

Nbre de votants : 40

M. RAIMONDO, M. FEREDIE, Mme LUCAS, M. NEDELLEC, M. MAILLIER, M. ROULAND, Mme JEAN, M. TANCREDE, Mme SIWICK, M. ANDRIN, M. GILARD, M. BERTRAND, à partir du point 1.5, M. TETART, M. SERAY, Mme DEBLOIS CARON, M. BEAUMER, Mme DEBRAS, à partir du point 1.5, M. TONDU, M. DUVAL Georges, M. PELARD Guy, M. VERPLAETSE, Mme CHIRADE, Mme LE CADRE TOUZEAU, Mme FLIS, M. MYOTTE, Mme COURTY, M. LEFEBVRE, M. MARMIN, Mme LE GUILLOUS, délégués titulaires, M. PENVERN, délégué suppléant, M. RIVIERE Dominique, M. RIVIERE Julien, Mme ROUFFIGNAC, M. LE BAIL, M. ROBIN, à partir du point 1.3, M. PASDELOUP, délégués titulaires.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme GANGNEBIEN, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. SERAY, délégué titulaire
M. LEHMULLER, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme DEBLOIS-CARON, déléguée titulaire
M. BARROSO Horacio, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme CHIRADE, déléguée titulaire
Mme TETART SALMON, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. RIVIERE Dominique, délégué titulaire

OBJET : POINT 4.2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,

Vu la loi de programmation des finances publiques pour l'année 2021,

Vu le décret n°2016-841 relatif au contenu d'un rapport d'orientation budgétaire,

Considérant qu'aux termes de cet article, le débat d'orientation budgétaire doit se dérouler dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif,

Considérant qu'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés par la collectivité, la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et l'exécution des dépenses de personnel, doit être présenté,

Considérant que l'évolution prévisionnelle des dépenses, des recettes, de la fiscalité, de la tarification, des subventions, de la dette, des frais de personnel, des engagements pluriannuels d'investissement ainsi que les orientations générales pour le projet de budget primitif 2021 de la CC Pays Houdanais, sont précisément définies dans la note annexée à la présente, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2021, ainsi que la présentation du compte administratif 2020 dans la note sur le débat d'orientations budgétaires,

Considérant que le débat portant sur ce rapport d'orientations budgétaires doit être acté par délibération spécifique du conseil communautaire,

Considérant la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires 2021 faite par M. le Président et après débats,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, basé sur la note annexée à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE

Date de transmission : 25/03/2021

Date de réception-préfecture : 25/03/2021

Publiée ou notifiée, le 25.03.21

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

A Maulette, le 24 mars 2021

Le Président,

Le Président
Jean-Marie TETART

Jean-Marie TETART

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

FONCTIONNEMENT

Le résultat prévisionnel 2020 est de **1 921 541,04 €** (pas définitif car la trésorerie n'a pas traité tous les bordereaux 2020).

Il est dû :

- **A la non réalisation des dépenses suivantes, à hauteur de 1 417 882 € :**

- charges de gestion : 657 873 € (notamment portage de repas (31 000), ALSH (128 491), activités jeunes (13 000), piscine (39 000), fournitures ST (15 800), fluides (29 000), rivières (139 000), voirie (14 000), provision contentieux (11 950), transports (31 423), annonces marchés (6 200), prestations services (68 000), communication (14 400), remboursement à divers organismes (14 300), taxes foncières (11 285), entretien de voirie (37 400)

Ces dépenses n'ont pas été réalisées en raison du contexte COVID : fermeture des équipements, baisse et suppression d'activités en raison des confinements et mesures sanitaires

- charges de personnel : 71 961 €
en raison de vacance de postes suite mutation (technicien rivière sur 12 mois) + poste technicien bâtiments sur 3 mois + poste comptable sur 8 mois
- Versement de subventions : 69 198 €
notamment la subvention versée au budget de l'Espace Prévôté (- 28 000 €), es subventions pour ALSH (- 16 440 €) et les indemnités des élus (12 368)
- Frais financiers : 5 000 € frais de ligne e trésorerie non utilisée
- FPIC : 11 264 €
- Prélèvement pour la section d'investissement : (prévision budgétaire jamais réalisée) : 600 000 €

- **A un encaissement de recettes supérieur de 498 289 €**

- Fiscalité (TH, Tascom, IFR) : 25 256 €
- rôles supplémentaires : 56 065 €
- TEOM : 28 705 €
- taxe de séjour : 8 318 €
- FCTVA : 85 638 €
- subvention CAFY : 25 715 €
- remboursement d'assurances : 6 859 €
- revenus des immeubles : 10 809 € (bowling : 14 400 € - gymnases : - 4 000 €)
- subvention Région : 250 924 € mais ce versement est une erreur et sera récupérée par la Région sur 2021

Dans la mesure où la section d'investissement 2020 présente un excédent et que des dépenses exceptionnelles et non récurrentes vont affecter le budget 2021, (contentieux Piscine, incidence COVID sur gestion piscine, restitution de la subvention régionale pour les transports versée à tort sur 2020), l'affectation de ce résultat excédentaire de fonctionnement 2020, pourrait être la suivante :

- **Report en fonctionnement de 678 700 € pour financer :**

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Provision Contentieux DSP Piscine : 300 000 €
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception en préfecture : 25/03/2021

- Reversement de la subvention régionale transports : 250 000 €

- **Affectation en réserves en investissement : 1 242 841,04 €**

Les éléments à prendre en compte pour le BP 2021

En recettes :

- FISCALITE :

- pas d'information pour l'instant sur l'évolution de la fiscalité, si ce n'est un montant prévisionnel de CVAE indiqué à 1 221 947 €, soit - 4 657 € par rapport à l'encaissé 2020.
- Les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation ne sont pas visibles pour l'instant sur le produit encaissé, ni appréhendées pour les prochaines années.
- Les exonérations annoncées sur le foncier des entreprises et sur la CVAE des entreprises industrielles, devraient être compensées par l'Etat.

Une augmentation du produit fiscal pour 2021 semble peu probable

- ✓ La taxe d'habitation est figée (plus de vote de taux, le taux pris en référence est celui de 2019)
- ✓ Les taxes foncières : le conseil aura à voter le taux mais le produit engendré par ces taxes est d'environ 710 000 € sur un produit fiscal global de 8.9 M€
- ✓ Pour la fiscalité des entreprises, le conseil aura également à voter le taux mais si une augmentation du taux, était envisagée, elle serait très réduite car le taux 2020 de la CPH était quasi au taux maximum de la strate, seule une augmentation des bases et donc l'implantation de nouvelles entreprises pourraient engendrer une augmentation du produit fiscal sur les années ultérieures.

Pour le projet de BP 2021, il est envisagé de maintenir, pour l'instant, le produit fiscal au niveau de l'encaissement 2020 moins la baisse de la CVAE (4 657 €)

- DOTATIONS DE L'ETAT :

La baisse de la dotation de compensation et de la dotation d'intercommunalité semble se stabiliser, elles ont même augmenté sur 2019 et 2020.

Pour 2021, l'enveloppe globale dans le budget de l'Etat a été maintenu au niveau 2020, mais cela ne préjuge pas de leur maintien pour chacune des collectivités.

Pour le projet de BP 2021, il est envisagé de maintenir l'inscription au niveau de l'encaissement 2020 :
dotation d'intercommunalité : 187 593 € - dotation de compensation : 708 000 €

- RECETTES DE SERVICES RENDUS :

Elles sont relativement stables et sont liées à l'activité des services rendus. Elles ont connu une baisse sur 2020, en raison du COVID.

Pour 2021, difficile d'appréhender leur niveau, qui dépendra du contexte sanitaire, proposition de reconduction de l'encaissement 2020 : 271 000 €

Compte tenu de ces éléments, une première esquisse du BP 2021, intégrerait les éléments suivants :

- une fiscalité identique à celle encaissée sur 2020, avec baisse prévisionnelle de la CVAE : 8 968 000 €
- attribution de compensation (identique 2020) : 236 775 €
- des compensations et dotations de l'Etat identiques à celles encaissées sur 2020 : 1 112 000 €
- subventions : 1 109 000 € : montant encaissé sur 2020 moins 250 000 € de réfaction sur subvention régionale transports (qui sera compensée par une partie de l'excédent reporté 2020)
- FCTVA : encaissement 2020 : 98 600 € : varie selon les dépenses d'entretien de bâtiment, difficile à prévoir. Montant envisagé pour BP 2021 : 20 000 €

Accusé de réception en préfecture de fonctionnement à hauteur de 678 700 €
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de publication : 25/03/2021
Autres produits de gestion : loyers : 25 000 €

Le montant prévisionnel des recettes s'établirait à 12 420 475 € hors TEOM (12 073 179 € au BP 2020)

Condé et Longnes, parking et augmentation puissance électrique au stade à Boutigny, réhabilitation des vestiaires au stade à Longnes, travaux piscine

- Environnement : 160 000 € études Inondations et suppression 2 ouvrages sur la Vaucouleurs, berges bassin à Condé
- Logements : 100 000 € réalisation passage desserte fonds de parcelle des logements sociaux à Septeuil
- ALSH : 298 000 € : Maitrise d'œuvre pour travaux de réfection ALSH Richebourg, maitrise d'œuvre pour nouvel ALSH à Septeuil, déplacement de l'algéco installé à Longnes
- Crèches : 9 000 € : travaux AD'AP
- Maison des services publics : 100 000 € : maitrise d'œuvre pour construction d'une antenne sur Septeuil
- Maison pays houdanais : 8 200 € travaux AD'AP
- La Passerelle : 7 000 € éclairage extérieur
- Voirie : 1 263 000 € : maitrise d'œuvre programme triennal 2020/2022 + FDI 2021 travaux FDI 2021, actualisation base de données Voirie, Auscultation des ponts, travaux sur la rue du Buisson à Civry, rue de Chavannes à Villette, rue de la fontaine St Germain et la réfection du pont rue la fontaine à Condé, Convention de mandat : rue de Guignonville à Bazainville et résidence des vignes à Houdan
- Pistes cyclables : 100 000 €
- Etude transition énergétique : 50 000 €
- Provision tous bâtiments : 50 000 €
- Provision acquisition foncières SAFER : 50 000 €

Le montant prévisionnel des dépenses nouvelles s'élève à 6 726 800 €

Le montant prévisionnel des recettes nouvelles s'élève à 5 652 100 €

Les recettes 2021 seraient composées :

- des subventions pouvant être obtenues sur les investissements envisagés (1 799 800 €)
- du FCTVA calculé sur les dépenses nouvelles (951 700 €)
- du produit des cessions sur la ZA à Longnes (667 000 €) et du terrain pour les logements sociaux à Septeuil (245 000 €)
- le résultat net excédentaire 2020 : 23 560 €
- la dotation aux amortissements : 120 850 €
- les réserves : 1 242 841 € (affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2020)
- le virement de la section de fonctionnement : 551 000 €
- Provision cessions foncières SAFER : 50 000 €

Compte tenu des reports, le déséquilibre serait de 418 000 €

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

En dépenses :

- le remboursement des intérêts de la dette : 95 700 € (baisse de 12 200 €)
- l'attribution de compensation : montant identique à 2020 : 1 527 242 €
- la dotation aux amortissements s'élève à 120 850 € (baisse de 5 475 €)
- le montant du FPIC : montant identique à 2020 : 583 946 € (baisse de 11 264 € par rapport au BP 2020)
- le montant du FNGIR : montant identique à 2020 : 2 389 983 €
- les frais de personnel devront prendre en compte, les avancements d'échelon et des avancements de grade, de promotion interne, le paiement des rémunérations sur l'année complète pour le poste de comptable recruté en septembre 2020 et du technicien bâtiments, recruté en avril 2020, la création du poste de chargé de mission.
Le remplacement des départs en retraite pourrait engendrer des augmentations de rémunération et si cela est possible, un recouvrement des postes serait envisagé.

- Les dépenses de gestion et les subventions versées aux associations : difficile à évaluer car une partie des dépenses est conditionnée par le contexte sanitaire, dans une 1^{ère} esquisse du BP 2021, elles sont maintenues au niveau du BP 2020, sachant que le recensement exhaustif des demandes d'inscriptions budgétaires n'est pas achevé.

Le montant prévisionnel des dépenses s'établirait à **11 869 000 €** et ne permettrait donc disposer que d'un montant de 551 000 € pour financer l'investissement (prélèvement)

- Les dépenses et recettes du centre de vaccination ne sont pour l'instant pas intégrées dans ces montants et devront l'être.

INVESTISSEMENT

- ⇒ Le montant des dépenses réalisées s'élève à 2 935 113,83 €, celui des recettes à 2 958 673,68 € soit un résultat de clôture de **+ 23 559,85 €**.
- ⇒ Le montant des reports en dépenses est 1 151 451,86 €, celui des reports de recettes est de 1 715 938,30 €,
soit un résultat net excédentaire d'un montant de **+ 588 046,29 €**
- ⇒ il ne sera pas nécessaire d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement 2020 à la couverture d'un déficit d'investissement

En ce qui concerne les investissements proposés pour 2021, ils recouvrent

- le remboursement en capital : 324 100 € + 1 100 € par rapport au BP 2020
- des acquisitions de logiciel, matériel, mobilier : 131 000 pour ALSH, vie associative, stades, logiciel activités jeunes, acquisition de microordinateurs pour écoles, le changement de véhicule du RCAM, numérisation PLU
- le remboursement de l'emprunt fibre optique au SMO : 19 800 €
- Zones d'activités : 363 000 € : la réalisation d'arrêts de bus ZI Bazainville et ZAC Prévôté, pose de

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de transmission : 25/03/2021
de l'ordonnance n° 2021-03-25-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2021

- Equipements sportifs : 3 713 000 € : terrain synthétique stade Houdan, travaux gymnases Orgerus (structure légère) et Houdan (remplacement des façades en verre), remplacement des lisses stades

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

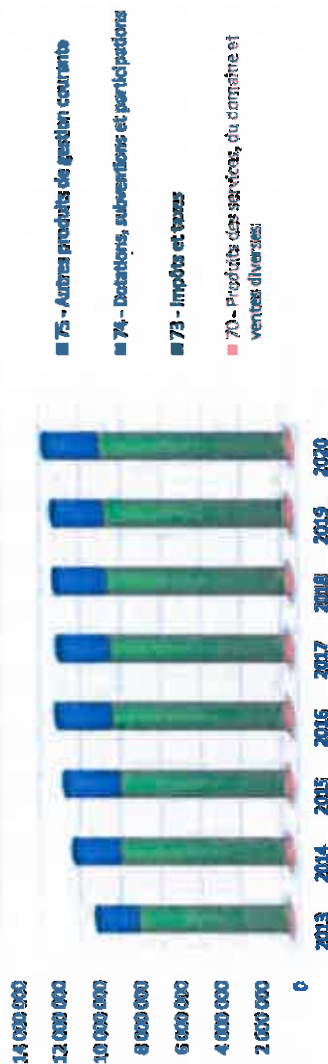
Progression des recettes de 2013 à 2020 : 27.98%

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
9 866 046 €	11 224 162 €	12 022 123 €	12 143 764 €	12 369 459 €	12 118 086 €	11 952 604 €	12 626 234 €	
	13.77%	7.11%	1.01%	1.86%	-2.03%	-1.37%	5.64%	
				avec T.E.O.M.		15 860 103	15 744 235	16 431 774

Recettes par habitant

386 €	409 €	412 €	420 €	411 €	401 €	421 €	548 €
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Evolution des recettes (hors mouvements d'ordre, TEOM et résultat)



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	168 134	268 936	257 263	339 045	319 735	302 219	296 849	270 219
73 - Impôts et taxes	7 474 726	8 224 933	8 214 450	8 612 580	8 750 408	8 908 204	9 041 332	9 294 476
74 - Dotations, subventions et par	1 915 127	2 108 414	2 592 412	2 551 759	2 370 118	2 434 115	2 376 376	2 570 857
75 - Autres produits de gestion co	21 479	77 734	42 740	28 159	29 672	24 011	22 917	26 216
	9 579 466	10 680 017	11 146 864	11 531 543	11 463 933	11 648 548	11 737 474	12 161 768
		11.49%	4.37%	3.45%	-0.59%	1.61%	0.76%	3.61%

Après une augmentation à un rythme annuel irrégulier, notamment en raison des recettes liées aux transports, de l'encaissement de rôles supplémentaires voire de fiscalité supérieure à celle notifiée et à l'encaissement de FCTVA en fonctionnement, les recettes présentent une certaine stabilité. Sur 2020, la progression du chapitre 74 est due à une recette de 250 009 € versée à tort par l'île de France Mobilité, qui sera à reverser sur 2021. La baisse au chapitre 70 est due au contexte COVID (fermeture partielle médiathèque et annulation et adaptation des activités jeunes).

Pour les recettes prévisionnelles 2021, un produit de fiscalité identique à celui encaissé en 2020, avec une diminution prévisionnelle de la CVAE de 4 600 € ce qui engendrerait une augmentation globale de la fiscalité de 9 318 € par rapport au BP 2020. Un report prévisionnel du résultat 2020 à hauteur de 660 000 €, sera nécessaire (contingence COVID, pécuniaire, reversement subv. RégionalDF).

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

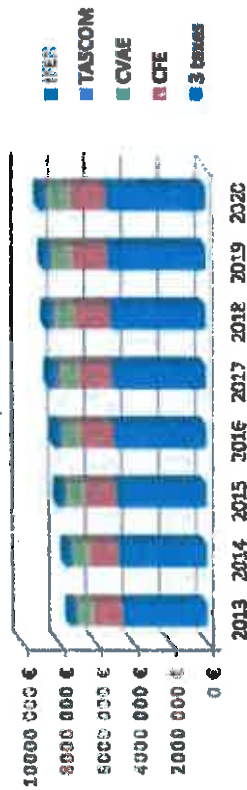
LA FISCALITE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
3 taxes	4 504 257 €	4 739 323 €	4 792 991 €	4 972 042 €	5 039 424 €	5 121 737 €	5 266 768 €	5 355 046 €	5 356 581 €
CFE	1 616 390 €	1 589 409 €	1 770 748 €	1 798 665 €	1 822 682 €	1 969 328 €	1 969 829 €	1 991 552 €	1 978 796 €
CVAE	924 794 €	941 379 €	1 043 456 €	1 018 769 €	1 082 680 €	1 113 205 €	1 135 817 €	1 226 604 €	1 221 947 €
TASCOM	151 021 €	157 827 €	221 761 €	208 357 €	334 509 €	246 313 €	225 390 €	227 751 €	217 755 €
IFER	163 522 €	165 889 €	172 220 €	177 418 €	183 947 €	189 367 €	179 443 €	182 764 €	182 764 €
	7 359 984 €	7 593 827 €	8 001 176 €	8 175 251 €	8 453 242 €	8 639 950 €	8 777 247 €	8 983 717 €	8 967 840 €
		3.18%	5.36%	2.18%	3.40%	2.21%	1.59%	2.35%	-0.18%

Le produit de la fiscalité des ménages (foncier bâti, non bâti et taxe d'habitation) et de la Cotisation Foncière des entreprises a évolué de 22.06 % (de 2013 à 2020), soit : + 1 623 735 € (850 789 ménages + 773 944 entreprises)

Le produit de la CVAE, IFER et TASCOM ont augmenté de 27.7 %

Evolution fiscalité 2013-2020



Fiscalité par habitant

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	256 €	261 €	272 €	277 €	287 €	290 €	295 €	300 €

LES TAUX DE FISCALITE ont été augmentés en :

- 2013 1% pour les ménages et 2% pour les entreprises
- 2014 1.7% pour les ménages et les entreprises
- 2016 2.5% pour les ménages et 1.1% pour les entreprises
- 2017 1% pour les ménages et les entreprises

LES NOUVEAUX SUPPLÉMENTS FISCAUX ENCAISSÉS : 479 725 € en 2016, 226 781 € en 2017, 80 185 € en 2018, 47 309 € en 2019, 45 298 € en 2020 et 56 085 € en 2020

Pour 2021, hypothèse compensation des exonérations CVAE et CFE + suppression progressive de la TH, au niveau du produit de fiscalité identique à celui encaissé en 2020, avec une diminution prévisionnelle de la CVAE de 4 600€

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

il est à noter que la CCPH :

- reverse aux communes, au travers de l'attribution de compensation, les recettes fiscales qu'elles percevaient avant leur adhésion à la CC
- est contributaire au FNGIR et au FPIC

	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2020
AC nette	1 701 119	1 539 253	1 376 524	1 332 746	1 332 746	1 332 746	1 332 655	1 290 465
FNGIR	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983	2 389 983
FPIC	4 091 102	3 929 216	3 917 586	3 978 617	4 065 513	4 082 832	4 317 848	4 264 394

LE PRODUIT FISCAL NET DE LA CCPH EST DONC LE SUIVANT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
3 268 882 €	3 664 611 €	4 083 588 €	4 196 633 €	4 387 728 €	4 557 117 €	4 459 399 €	4 719 323 €	

Produit fiscal net par habitant

114 €	126 €	139 €	142 €	149 €	154 €	150 €	157 €	
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--

LES DOTATIONS DE L'ETAT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
COMPENSATIONS								
129 262 €	122 382 €	149 202 €	109 162 €	141 132 €	153 735 €	156 640 €	170 846 €	
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE								
565 778 €	553 467 €	396 228 €	237 709 €	160 724 €	131 634 €	169 560 €	187 593 €	
DOTATION DE COMPENSATIONS								
819 966 €	811 118 €	791 374 €	776 060 €	754 495 €	739 702 €	759 964 €	754 237 €	
1 515 006 €	1 486 967 €	1 330 804 €	1 122 931 €	1 056 351 €	1 025 071 €	1 086 164 €	1 112 676 €	

Les dotations et compensations de l'Etat ont baissé de 26,56 % depuis 2013

Dotations par habitant

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
53 €	51 €	45 €	38 €	36 €	35 €	36 €	37 €	

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

LES RECETTES DES SERVICES

Les recettes des services sont passées de 168 000 € en 2013 à 270 € 218 en 2020, cette forte progression est essentiellement due à l'encaissement des recettes des usagers transports scolaires à partir de 2014

Elles représentaient 1,7 % des recettes de fonctionnement en 2013, 2,14 % en 2020 (hors OM)

Les recettes des services restent donc stables

La baisse au chapitre 70 est due au contexte COVID (fermeture partielle médiathèque et annulation et diminution des activités jeunes)

Pour 2021, il est envisagé de laisser maintenir au niveau de l'encaissement 2020

LES SUBVENTIONS

Les subventions ont été encaissées à hauteur de 400 150 € en 2013 et de 1 349 274 € en 2020.

Elles sont liées aux dépenses réalisées (transports, ALSH, Petite Enfance)

Sur 2020, une subvention de 250 000 € versée à tard par le de France Mobilité, devra être reversée sur 2021 (financée par excédent reporté 2020)

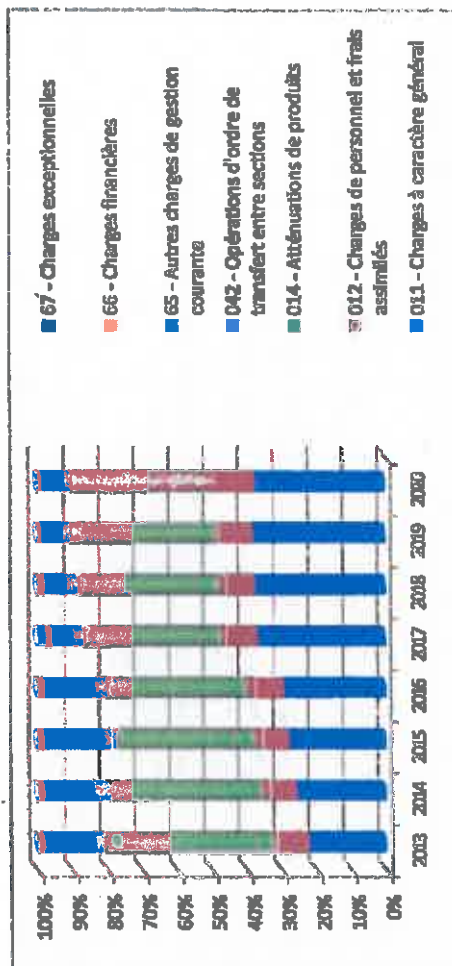
Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement (hors OM) ont augmenté depuis l'année 2013, de : 24.18%

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
8 625 055 €	9 343 328 €	10 408 919 €	10 378 121 €	10 802 702 €	10 589 025,67 €	11 001 056 €	10 710 551 €
	8.33%	12.24%	-1.04%	4.09%	-1.98%	3.89%	-2.64%
					14 309 025	14 792 338	14 510 234 avec OM
						3.38%	-1.91%



Dépenses par habitant

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
325 €	321 €	357 €	352 €	366 €	359 €	369 €	357 €
			485 €		485 €	497 €	484 € avec OM
011 - Charges à caractère général	1 939 076	2 410 363	2 915 516	3 044 170	3 972 124	4 126 878	4 026 183
012 - Charges de personnel et frais assimilés	890 807	901 744	1 039 544	1 101 933	1 112 666	1 113 948	1 168 308
014 - Atténuations de produits	4 204 233	4 119 886	4 130 861	4 189 166	4 276 062	4 293 380	4 528 396
042 - Opérations d'ordre de transfert	261 532	445 139	422 054	407 389	365 624	405 892	257 364
65 - Autres charges de gestion courante	1 247 178	1 291 199	1 792 209	1 438 329	632 291	599 389	629 531
66 - Charges financières	155 301	172 961	181 188	183 239	166 219	215 784	126 825
67 - Charges exceptionnelles	494	2 085	2 022	13 899	262 706	48	17 341
	8 698 620	9 943 328	10 468 896	10 878 125	10 802 703	10 782 942	10 710 551
prélèvement 65 - OM						3 720 500	3 799 683
TOTAL avec OM	8 698 620	9 943 328	10 483 395	10 378 125	10 802 703	14 503 442	14 510 234

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

LES DEPENSES DE GESTION ET SUBVENTIONS

Sur ces 6 années, les dépenses de certains secteurs sont restées stables : fournitures scolaires, la Vie associative, les ALSH, le secteur jeunes, l'entretien matériel, la police municipale, la technique

Les dépenses de voirie ont baissé ainsi que celles de la gestion des rivières

Les évolutions constatées sur 2014, 2015, 2016, 2018 et 2019 sont essentiellement dues à la reprise en gestion des gymnases à Houdan et Orgenues, de la piscine (à partir de 2014), des transports scolaires (équilibré par des subventions), de la médiathèque (à partir de 2015)
En 2017, transfert du paiement des participations Piscine et Crèches de 65 au 011 (article 6042)

Sur 2020, compte tenu du contexte COVID, les dépenses suivantes non pas été réalisées :

Chapitre 011 : portage de repas (31 000), ALSH (128 491), activités jeunes (13 000), Piscine (39 000), fournitures ST (15 800), fluides (29 000), prestations services (88 000), communication (14 400), remboursements organismes (14 300), transports (31 423)

Autres dépenses prévues non réalisées :

- rivières (139 000) (absence de technicien), provision contentieux (11 950), annonces marchés (8 200), voirie (14000), entretien de voirie (37 400)

Chapitre 012 : vacance de postes suite mutation (technicien rivière , poste comptable sur 8 mois

Chapitre 95 : Subv. HE (28 000), ALSH (16 440), indemnités de élus (12 368)

A noter que les nouvelles compétences GEMAPI, aides d'accueil des gens du voyage, transition énergétique auront à plus ou moins long terme, des incidences sur les dépenses de gestion.

LE FRAIS DE PERSONNEL

L'évolution des dépenses de personnel depuis 2013 a été la suivante :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2 020
890 807	901 744	1 039 544	1 101 933	1 112 666	1 101 905	1 113 948	1 168 308	
part des frais de personnel sur les dépenses de fonctionnement (hors OM):								
10.24%	9.65%	9.92%	10.62%	10.30%	10.41%	10.33%	10.91%	
					7.70%	7.64%	8.05% avec OM	

La prise en gestion des gymnases, piscine, transports scolaires et médiathèque a engendré une évolution de la masse salariale : 2 gardiens des gymnases, un attaché pour le suivi de ces nouvelles compétences, l'intégration de la responsable de la médiathèque à Houdan

Un poste de technicien a également été créé et pourvu le 15 décembre 2016 pour le suivi des bâtiments (jusqu'à cette date , une seule technicienne gérait 24 bâtiments)

L'effectif de la CCPH est aujourd'hui de 29 postes (tous budgets), mais 27 pourvus

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Dépenses de personnel par habitant

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
31 €	31 €	35 €	37 €	38 €	37 €	37 €	39 €

Sur 2020, un attaché à temps partiel est repassé à temps complet.
Le poste de comptable vacant a été pourvu en septembre 2020, ainsi que celui du technicien Bâtiments à partir du 1er avril 2020.
Le poste du technicien Rivières qui avait été budgété n'a pas été pourvu.

Sur 2021 : postes comptables et technicien bâtiments sur année complète + création d'un poste de chargé du commerce + remplacement du technicien voirie et de la DGS qui pourraient engendrer des dépenses supplémentaires (augmentation de la rémunération + recouvrement avant départs en retraite) + avancement de grades + augmentation de compensation CSG + promotion interne + avancements d'échelon + poste environnement + GIPA + vacations entre de vaccination ???

A noter que certaines compétences n'ont à ce jour, aucun personnel rattaché

- actions de maîtrise de la demande d'énergie
- collecte et traitement des ordures ménagères
- aires d'accueil des gens du voyage
- programmation des opérations de logements sociaux

LE FPIC

Le paiement du FPIC à partir de 2015 justifie également la progression des dépenses (+433 000 € en 5 ans)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
150 579 €	255 888 €	342 784 €	360 103 €	595 210 €	533 946 €
	69.82%	33.96%	5.05%	65.29%	-1.89%

2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 €	9 €	13 €	13 €	20 €	19 €

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le financement des investissements est principalement assuré par l'affectation des recettes de fonctionnement, les subventions ou cessions liées aux opérations d'investissement, le FCTVA proportionnel aux dépenses réalisées les amortissements et certaines années le recours à l'emprunt.

Répartition des recettes

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2 020
Amortissements et cessions	214 445	102 784	84 338	75 953	78 886	87 352	121 348	126 325
Opérations patrimoniales	1 108 702	342 350	337 716	331 426	286 738	450 880	136 016	80 794
Réserves	581 644	1 023 426	1 354 955	1 263 912	1 535 638	1 566 610	1 529 077	595 796
FCTVA	605 353	550 762	187 077	245 296	242 260	373 053	634 044	537 482
Subventions	2 242 447	1 562 493	650 475	1 033 043	344 206	628 723	1 757 071	469 716
Excédent reporté						1 876 990	218 113	1 148 560
Opérations sous mandat (238)						120 219	1 136 720	
Opérations sous mandat (4582)						62 077	24 339	
Réductions mandats compte 2151							123 897	
Virement du fonctionnement								
Emprunts	564 199	0	640 000	0	0			
	5 916 729	3 581 815	3 254 561	2 949 640	2 487 728	5 165 904	5 680 624	2 958 673

L'AFFECTATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN RESERVES D'INVESTISSEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
581 644	1 023 955	1 354 955	1 263 912	1 535 638	1 566 756	1 529 077	595 796	

L'EMPRUNT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2 020
ANNUITE	360 945	516 349	571 576	547 108	534 098	507 905	454 789	430 893

En 2014, et 2015 : évolution de l'annuité est due à l'intégration de l'emprunt en année pleine du prêt piscine, à la mobilisation d'un emprunt sur 2013 pour divers investissements et au transfert de l'emprunt "piscine"

En 2016 et 2019 la baisse due à l'extinction d'un prêt et à la baisse des intérêts

En 2019, la baisse est due au remboursement anticipé du capital faite sur 2018 à hauteur de 380 000 €

Depuis 2015, il n'y a pas eu de recours à de nouveaux emprunts

L'annuité de la dette va progressivement diminuer (entre 11 à 31 000 €) chaque année jusqu'en 2026, elle baissera conséquemment chaque année à partir de 2027 (103 000, 25 000 et 77 000 €) pour s'éteindre en 2031.

L'encours de dette au 1er janvier 2021 est de 2 440 529 €

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

	MONTANT EMPRUNTE €	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2021	MONTANT ANNUE 2021		DERNIERE ECHEANCE	TAUX
			CAPITAL	INTERETS		
CCPH	152 449 0	0	0	0	mars-2015	
MPH	127 947 0	0	0	0	déc-2019	2.32
crèche Houdan	317 500 18 892	9 446	9 446	336	janv-2021	3.55
ALSH Richebourg	140 000 18 667	9 333	9 333	333	juil-2021	3.57
voirle	1 000 000 194 974	27 010	27 010	6 619	juil-2026	4.1
Divers Investis.	1 500 000 725 000	100 000	100 000	29 140	mars-2027	4.96
Divers Investis.	1 200 000 692 563	76 923	76 923	20 528	déc-2028	3.5
Piscine	4 650 000 1 114 508	101 519	101 519	58 703	janv-30	3.82
S/Total :	7 087 896	2 764 604	324 031	95 659		

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultat reporté	1 193 611	0	0	0	0	0	941 932	0
Opérations d'ordre	14 185	58 592	0	0	33 663	264 080	1 136 720	
Opérations d'ordre de transfert même section							85 517	
Opérations patrimo	1 061 614	358 372	0	0	367 847	2 640	332 577	322 952
Remb. Emprunts	205 645		399 908	367 847		361 255	0	
Remb; anticipé						380 000		
Etudes logiciels	9 494	28 783	36 578	233 670	16 194	45 681	9 005	9 426
Subventions versées	0	0	37 947	117 467	0			80 000
Acquisition	1 761 034	1 690 122	2 492 836	1 024 484	950 282	44 678		60 298
Opérations sous mandat							144 557	511 193
Fibre optique SMO28		352 867	795 452	334 325	599 576	36 333	19 733	19 733
Travaux/mobilier	1 289 337	2 468 736				4 972 572	1 852 026	1 951 510
	5 534 919	2 468 736	3 762 721	2 077 794	1 968 519	6 107 240	4 532 067	2 985 112

Sur 2020, 2,4M € de travaux ont été réalisés et concernaient principalement les travaux des Zi à Longnes et Bazainville, les travaux sur gymnase, les stades et la piscine, bowling, le triennal 2016/2019 et le FDI 28 auxquels il convient d'ajouter 1,1 M€ de reports de travaux sur la Zi à Longnes, la toiture du gymnase à Orgerus, les travaux au stade à Boutigny, au gymnase à Houdan, au stade à Longnes, Boutigny, Orgerus, à la piscine, l'aménagement de la fibre au siège et les travaux du triennal + achat matériel informatique

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Ces investissements ont été financés par leurs recettes rattachées (subventions, cessions, FCTVA), par l'affectation en réserves, la reprise du résultat excédentaire 2019

il n'y a pas eu de recours à l'emprunt sur 2020

Les investissements proposés pour 2021 recouvrent :

- le remboursement en capital : 324 100 €
- des acquisitions de logiciel, matériel, mobilier pour 124 000 €
- le remboursement de l'emprunt fibre optique au SMO 28 : 19 800 €
- des travaux sur les ZI : 363 000 € : la réalisation d'arrêts de bus dans ZI Bazainville et ZAC Prévôté, pose de vidéosurveillance dans la ZAC Prévôté et ZI St Matthieu
- séparation + rénovation éclairage public + signalétique dans toutes les ZI
- diagnostic amiante 17 rue st Matthieu
- des travaux sur les Equipements sportifs : 3 713 000 € : terrain synthétique stade Houdan, travaux gymnases Orgerus (structure légère) et Houdan (remplacement des façades en verre par polycarbonate
- remplacement des lisses aux stades à Condé et Longnes, parking et augmentation puissance électrique au stade à Boutigny, réhabilitation des vestiaires au stade à Longnes et travaux piscine
- ALSH : 298 000 € : Maîtrise d'œuvre pour travaux de réfection ALSH Richebourg, maîtrise d'œuvre pour nouvel ALSH à Septeuil, déplacement de l'aigéco installé à Longnes
- des travaux AD'AP à la grèche à Houdan : 9 000 €
- Maîtrise d'œuvre des travaux pour une antenne Maison des services publics à Septeuil : 100 000 € :
- Pistes cyclables : 100 000 €
- des travaux de Voirie : 1 263 000 € : maîtrise d'œuvre programme triennal 2020/2022 + FDI 2021 travaux FDI 2021,
actualisation base de données Voirie,
travaux sur la rue du Buisson à Civry, rue de Chavannes à Villette, rue de la fontaine St Germain et la réfection du pont rue la fontaine à Condé,
Convention de mandat : rue de Guignonville à Bazainville et résidence des vignes à Houdan ,Auscultation des ponts,
- étude transition énergétique : 50 000 €
- travaux viabilisation opération logements Septeuil : 10 000 €
- provision tous bâtiments : 50 000 €
- Etude bassin Vaucouleurs + travaux vesgre et Condé : 160 000 €

Accusé de réception en préfecture
078-247800550-20210325-DEL1011032021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2021
Date de réception préfecture : 25/03/2021